

Sécurité Routière

**SÉCURITÉ ROUTIÈRE
TOUS RESPONSABLES**

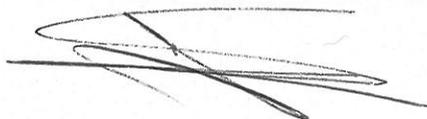
*Charte de Partenariat
pour promouvoir
la Sécurité Routière
dans le milieu sportif
en Ille-et-Vilaine*

Charte signée le 18 janvier 2014, lors du tournoi organisé par l'Olympique Club Cessonnois de Judo.



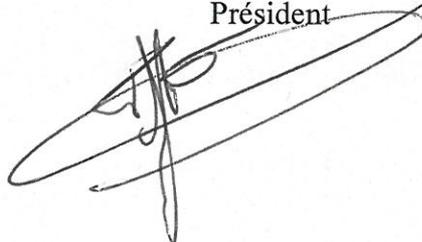
*La Préfecture
d'Ille-et-Vilaine*

Mme Sylvie CALVES-KOHLER,
Préfecture d'Ille-et-Vilaine
Chef de projet Sécurité Routière



*Le Comité Départemental
de Judo d'Ille-et-Vilaine*

M Thierry GUILMOTO,
Président



Charte de Partenariat pour la Sécurité Routière

A. Préambule

La lutte contre l'insécurité routière constitue un axe prioritaire de la politique de l'Etat dans le département d'Ille-et-Vilaine.

Le Document Général d'Orientations 2013/2017 a comme objectif, la mise en place de partenariats durables permettant un développement des actions de prévention et de sensibilisation. Un des objectifs des partenariats, est de permettre aux différents acteurs de mettre en commun leurs compétences individuelles en faveur d'une politique globale de sécurité routière et de fédérer autour de cette démarche d'autres acteurs de proximité.

Pour donner toute son envergure à la lutte contre l'insécurité routière, la mobilisation des acteurs de proximité est fondamentale et notamment dans le milieu sportif.

Le comité départemental de Judo d'Ille-et-Vilaine, bénéficie de cette position privilégiée pour la conduite des actions de sécurité routière, du fait de son rayonnement départemental et des valeurs que le comité s'efforce de promouvoir dans sa discipline.

B. Objet de la lettre d'engagement

La présente charte départementale a pour objet de renforcer et de structurer les échanges en matière de sécurité routière entre la Préfecture et le comité départemental de Judo d'Ille-et-Vilaine. Les deux signataires s'engagent à travailler en partenariat de façon à sensibiliser les sportifs « Judokas » mais également les spectateurs et le grand public lors de certaines manifestations dans le département.

C. Le comité départemental de Judo d'Ille-et-Vilaine s'engage à :

- communiquer sur cette charte lors de :
 - a. son assemblée générale annuelle,
 - b. de réunions regroupant les présidents et entraîneurs de clubs,
- valoriser le partenariat en alimentant, sur son site Internet ou autres moyens de communication, des messages de sécurité routière,
- nommer un référent sécurité routière au niveau du comité,
- informer les clubs des possibilités de sensibilisation de la Préfecture.

D. La Préfecture d'Ille-et-Vilaine s'engage à :

- relayer et valoriser les initiatives de sécurité routière réalisées par les clubs affiliés au comité,
- relayer les outils de communication (messages, supports...) qui seraient disponibles auprès de la direction de la communication du ministère,
- transmettre les éléments principaux des campagnes de communication nationale et départementale,
- contribuer à diffuser le plus largement possible par le biais des réseaux nationaux, les actions menées localement,
- soutenir et répondre au mieux aux demandes d'intervention proposées par le comité départemental de judo.

E. Fonctionnement, durée de vie et renouvellement de cette lettre

Cette lettre d'engagement est conclue pour une durée d'un an, et sera renouvelée par tacite reconduction, après un bilan des actions menées dans le cadre de la lettre.

Pourront en outre être présentés des amendements ou évolutions à la présente charte.